

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 2 décembre 2020
Convocation faite
Le 18 novembre 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mardi vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOIS, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n° 2020-11-259), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Éric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2020-11-260, pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-11-274 Information du Président sur ses actes dans le cadre de ses délégations : point d'avancement du recours de la Communauté contre l'État au sujet du FNGIR/DCRTP

Vu la procédure juridictionnelle entamée par la Communauté contre l'État, sur le fondement des articles L.911-1 et suivants du Code de Justice Administrative, en raison des erreurs de calculs dans le versement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources au titre des années 2011 à 2017, représentant une somme de 7 090 237 €, assortie des intérêts aux taux légal et de leur capitalisation,

Vu la procédure juridictionnelle entamée par la Communauté contre l'État, en raison des erreurs de calculs dans le versement de la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle, et des versements du FNGIR pour l'année 2018 et les années à venir,

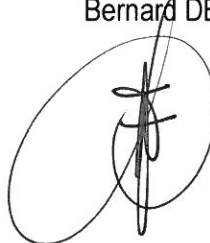
Vu les conclusions du rapporteur public et la décision du tribunal du 22 septembre 2020,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- * **prend acte** que les requêtes concernant le DC RTP/FNGIR pour les années 2011 à 2017, sont rejetées, au motif que les requêtes contestant le calcul de ce versement ont été déposées en dehors des délais de recours contentieux,
- * **prend acte** que l'État est condamné à verser à la Communauté la somme de 1 023 891 €, avec intérêts aux taux légal à compter du 23 octobre 2018, pour l'année 2018,
- * **prend acte** que, pour l'année 2019, la Communauté est renvoyée devant le Préfet des Ardennes pour qu'il soit procédé à un nouveau calcul des indemnités à verser en réparation de la perte de ressources fiscales se rapportant au DC RTP et au FNGIR,
- * **prend acte** que la Communauté conteste sur le fond l'irrecevabilité des recours qui a été opposée aux recours concernant le DC RTP/FNGIR de 2011 à 2017 et que la Communauté va interjeter appel.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle. The signature is enclosed within a large, hand-drawn oval.